

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 29/06/2026

ID : 085-218500114-20260622-DEL2026_041-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-six, le 22 du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Date de la convocation du conseil municipal : le 15 juin 2026

Présents : M. NICOLEAU Stéphane, M. DEPOUX Frank, Mme FICHET Monique, M. ROUSSEAU Didier, Mme BROUARD-GRIMAULT Angéline, M. LEROY Jean-Jacques, Mme COGNEE Christianne, Mme MERCERON Isabelle, M. SIMONNEAU Didier, Mme PERAUDEAU CADIC Véronique, M. GOUBARD Philippe, Mme CUBERTAFOND BRECHET Aurélia, Mme DUFIEF Amélie, M. MARTIN Fabien, M. DELAUNE Grégory, Mme CHENAIS Christèle, M. FRIOUX Patrick

Absents ayant donné procuration :

Mme MAURICE Chloé ayant donné procuration à M. ROUSSEAU Didier

Absents :

M. ERCEAU Tony

Désigné secrétaire de séance : Mme Angéline BROUARD-GRIMAULT

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	18	1	18	18	0	0

OBJET :

DEL2026_041 - FINANCES

Approbation de l'affectation du résultat 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte administratif 2025 du budget principal de la commune approuvé par délibération du 22 juin 2026 ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 29/06/2026

ID : 085-218500114-20260622-DEL2026_041-DE

Considérant que le compte administratif « Commune » présente un excédent de fonctionnement cumulé de 854 898,22 €,

Considérant la nécessité de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;

Sur l'avis de la Commission Finances du 15 juin 2026 ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement constaté au titre de l'exercice 2025 de la manière suivante :

Affectation du résultat	Montant
Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	854 898,22 €
Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2025 à la section d'investissement (Compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés) pour un montant de 854 898.22 €.

DELIBERATION

PUBLIEE

LE 29/06/2026

Le Maire,
M. Stéphane NICOLEAU

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 23 juin 2026

La secrétaire de séance,
Mme Angéline BROUARD-GRIMAUULT

